

FICHE DE POSTE A PROFIL

POSTE A RESPONSABILITES PARTICULIERES

Postes classes à horaires aménagés sur l'école élémentaire Fauriel

En référence : arrêté du 22-06-2006 paru au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 27 juillet 2006

1 – COMPETENCES SPECIFIQUES

- Avoir une expérience musicale confirmée dans sa classe, afin de pouvoir diriger une chorale
- Pratiquer si possible un instrument d'accompagnement (piano, guitare etc...)
- Etre capable d'initier et de conduire un projet musical au sein de l'école avec l'équipe pédagogique
- Pouvoir s'insérer dans un dispositif spécifique de formation vocale avec les enseignants de formation musicale du CNR
- Etre capable de proposer un soutien, en formation musicale (jusqu'au niveau fin de premier cycle) aux élèves en difficulté

2 – MODALITES DE SELECTION ET COMMISSION

La commission est composée de deux membres au moins. La composition ci-après est donnée à titre indicatif : l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription et un conseiller pédagogique en éducation musicale.

La commission émettra un avis favorable ou défavorable qui devra systématiquement être motivé. Les nominations seront ensuite faites en fonction du barème par rapport aux vœux émis par le candidat au mouvement.

Il n'est pas demandé de niveau reconnu en musique mais une expérience dans ce domaine.